

Le Canada Musical.

VOL 2]

MONTREAL, 1ER MARS 1876.

[No. 11.

LA MORT D'ADOLPHE ADAM

OU

LA LETTRE SANS REPONSE

(3 mai 1856)

De ces gentils *Pantins de Violette*,
Qui si longtemps firent fureur,
Léon Battu, l'ingémeux auteur
Mort si jeune et que l'on regrette (1),
Terminait pour Adam, son collaborateur,
Une autre joyeuse opérette,
Promettant un succès nouveau.
A l'auteur du *Chalet*, se hâtant, le poète
Avait, la veille encor, fait l'envoi d'un morceau
Il veut y changer quelque chose,
Aussi de grand matin, au maître, à son ami,
Il adresse un billet et, sous le même pli,
Le changement qu'il lui propose
" Apportez-moi réponse, et promptement ! "
Dit-il à Jean, son domestique.
Un temps fort long s'écoule, et Battu mécontent
Pour gourmander le valet négligent,
Passe dans sa cuisine. Il y voit maître Jean
Qui fort paisiblement s'applique
A préparer le déjeuner du jour
De Battu le courroux facilement s'explique
" Eh ! quoi ! s'écria-t-il, vous étiez de retour !
Et ma réponse enfin ? Comment ! Sans rien me dire,
Vous restiez là ? Mais on a dû m'écrire !
Il était donc sorti ? — Non, Monsieur... il est mort ! "

Hélas ! oui ! C'est ainsi qu'en décidait le sort !
Adam, rentré fort tard la veille,
S'était couché, rêvant à ses travaux,
Et près de lui quand on s'éveille,
Il dort de l'éternel repos !
Jean, revenu près de son maître,
Qui d'un seul mot devait voir disparaître
Un talent cher à tous, aussi bien qu'un ami,
Jean, n'ayant rien à lui remettre,
Ne se souvient plus qu'à demi
De cette perte si cruelle
Qui déjà de Paris est la triste nouvelle,
Il fait le déjeuner et la garde pour lui !

LÉON HALÉVY

Conservatoire de Musique et de Déclamation DE PARIS

Fondation et historique — Etat actuel — Admission — Des pensions d'externat — Enseignement — Comités d'enseignement — Grand prix de Rome — Concerts

FONDATION ET HISTORIQUE — Plusieurs fois déjà, en faisant l'historique des grandes écoles de France, nous avons dû, pour relier l'état de choses moderne à la chaîne des temps, indiquer de curieux rapprochements, mais nulle part le contraste n'a été plus marqué qu'ici, car le Conservatoire cir-

tion toute laïque, se rattache directement à une institution religieuse, la maîtrise des églises. En effet, lors de la fondation de l'Académie royale de musique en 1671, c'est dans les maîtrises auprès desquelles les collégiales entretenaient de nombreux sujets, que Perrier et Chambert recrutèrent le personnel chantant de l'Opéra.

Un an plus tard, en 1672, Lulli établit et dirigea à l'Opéra une première école de chant et de déclamation. En 1753, Le Kain, le célèbre acteur de la Comédie-Française, avait sollicité des gentilshommes de la Chambre la création d'une école destinée à exercer des sujets " dans le tragique et le comique ". Enfin en 1784, sous les auspices du baron de Breteuil, une école complète de musique et de déclamation fut établie dans l'hôtel des Menus-Plaisirs du roi, où se faisaient les répétitions de l'Opéra. Gossec en fut nommé directeur.

L'enseignement de la musique subit une crise violente au moment de la période révolutionnaire. Un capitaine d'état-major de la garde nationale de Paris, Sarrette, avait, après le 14 Juillet 1793 réuni et soldé à ses frais 45 musiciens des gardes françaises. Grâce à son énergique persévérance, la municipalité de Paris prit ce corps à sa charge en mai 1790, et, sous le nom de musique de la garde nationale, en porta le nombre à 70 exécutants. Deux ans après, le 9 juin 1792, la Commune de Paris arrêta la création d'une école gratuite de musique de la garde nationale. C'était toujours le noyau de la troupe de Sarrette, qui devait alors recevoir et instruire 120 élèves présentés par les 60 bataillons de la ville. Ces élèves étaient obligés de se pourvoir d'un uniforme et d'instruments, puis de concourir au service de la garde nationale et des fêtes de la République.

Un décret de la Convention, du 18 brumaire an II (8 Novembre 1793), créa l'Institut national de musique, qui fut réorganisé sous le nom de Conservatoire par un autre décret du 16 thermidor an III (3 août 1795). Sarrette en conserva la direction jusqu'en 1815.

Le fameux décret de Moscou, du 15 octobre 1812, décida qu'il y aurait au Conservatoire 18 élèves pour le Théâtre-Français, 9 de chaque sexe, qu'ils pourraient étudier la musique, mais seraient plus spécialement appliqués à l'art de la déclamation, il stipula enfin les conditions de débuts et d'admission au Théâtre-Français et à l'Odéon.

Sarrette peut être considéré comme le véritable fondateur du Conservatoire qu'il organisa et qu'il a dirigé pendant un quart de siècle.

Fermé au mois de Juillet 1815, le Conservatoire rouvrit le 1er avril 1816, sous le nom d'École royale de musique et de déclamation, et fut régi jusqu'en 1822 par un inspecteur général, M. Perne.

Chérubini fut nommé directeur le 1er avril 1822. Il exerça ses fonctions jusqu'au 4 février 1842, époque à laquelle il prit sa retraite. C'est sous son administration, en 1830, que le titre de Conservatoire fut rendu à l'établissement.

Auber succéda à Chérubini et conserva la direction jusqu'à sa mort, 12 mai 1871.

M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut, a été appelé à la succession d'Auber.

Il existe encore pour l'enseignement musical cinq écoles qui sont érigées en succursales du Conservatoire, elles sont placées à Lille, Toulouse, Marseille, Dijon et Nantes.

Le Conservatoire de Paris a la réputation d'être la première école de musique du monde. Cette réputation lui a été acquise par l'excellence et la sévérité de ses méthodes, le mérite de ses professeurs et la qualité des sujets qu'il a formés.

ETAT ACTUEL. — Le Conservatoire de musique et de dé-

(1) Outre la jolie pièce des *Pantins de Violette*, on doit à Léon Battu *John et Nanette* et la *Reine Topaze*, qui a inspiré à M. Victor Massé une charmante partition. Il était frère de Mademoiselle Marie Battu, l'éminente cantatrice lyrique, dont le talent est si connu.